

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

RÉGIE PUBLIQUE DE L'EAU POTABLE DE LA MÉTROPOLE DE LYON

« Eau du Grand Lyon – la Régie »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 14 mars 2024

N° 2024-17	Approbation de la participation financière de la Régie aux Rencontres d'Eau Bien Commun
------------	---

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars à 14 heures, les membres du Conseil d'administration, légalement convoqués, se sont réunis dans les locaux de la Régie, 1 Esplanade Miriam Makeba à Villeurbanne (69100), sous la présidence de Madame Anne GROSPERRIN, Présidente.

NOM	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	DONNE POUVOIR A
ANGELETTI	Lucien	X			
ARTIGNY	Bertrand	X			
BADOUARD	Benjamin	X			
BOFFET	Laurence	X			
BRIGLIADORI	David	X			
CHAMBON	Pierre		X		Florestan GROULT
COIN	Gisèle		X		Nicole SIBEUD
CROIZIER	Laurence	X			
FRAISSE	Camille	X			
GROSPERRIN	Anne	X			
GROULT	Florestan	X			
MARION	Richard			X	
MILLET	Pierre-Alain		X		Anne GROSPERRIN
NOVAK	Floyd	X			
PESENTI	Maeva	X			
PLICHON	Isabelle	X			
PROST	Emilie		X		Laurence CROIZIER
REVEYRAND	Anne	X			
SIBEUD	Nicole	X			
VALLET	Cyrille		X		Maeva PESENTI

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 19
Date de convocation du Conseil : le 8 mars 2024
Secrétaire élu(e) : Floyd NOVAK

1. CONTEXTE

Par une convention d'objectifs, la Métropole de Lyon a fixé à la Régie la mission d'impliquer les usagers dans la maîtrise de leur "empreinte" eau (4.4.3.3). Elle fixe également à la Régie l'objectif d'améliorer la visibilité et la lisibilité de la performance du service (4.6.3.3), ce qui comprend notamment l'élaboration annuelle et la mise en oeuvre d'un plan de communication qui valorise la marque Eau publique du Grand Lyon, la performance de la Régie et de la gestion publique du service.

Ces objectifs impliquent une présence de la Régie sur le territoire, notamment via sa participation à divers événements. Un travail est engagé pour définir une stratégie partenariale et proposer des modalités de participation de la Régie sur certains événements. Dans l'attente, Eau publique du Grand Lyon est d'ores et déjà régulièrement sollicitée pour participer à différents types d'événements (événements sportifs, festivals). Si la stratégie n'est pas encore arrêtée à ce jour, il apparaît nécessaire de répondre favorablement à certains d'entre eux, au regard des enjeux de visibilité sur le territoire pour cette première année de fonctionnement.

2. PARTICIPATION AUX RENCONTRES DU MOUVEMENT EUROPÉEN POUR L'EAU

Le Mouvement Européen pour l'Eau est un réseau ouvert, participatif et pluraliste, regroupant des mouvements, des organisations sociales, des comités, des syndicats ayant pour objectif de renforcer la reconnaissance de l'eau comme bien commun et comme droit fondamental universel. Ce mouvement a été créé en 2012 suite au Forum alternatif mondial de l'eau.

L'association Eau Bien Commun - Lyon Métropole, membre du Mouvement Européen pour l'Eau, accueille pour l'édition 2024 qui aura lieu du 4 au 6 avril 2024 à Lyon les rencontres du Mouvement Européen pour l'eau. La présence d'une centaine de personnes est attendue sur les temps forts, avec 13 pays représentés. Dans ce cadre, elle a sollicité Eau publique du Grand Lyon pour contribuer financièrement à l'organisation de celles-ci.

Les actions de mise en réseau (échanges et partage d'expérience entre pairs au niveau européen), de mise en avant et de visibilité des actions menées ainsi que de plaidoyer portent sur des thématiques centrales des ambitions d'Eau publique du Grand Lyon.

Au cours de ces rencontres, deux débats sont notamment organisés le 4 avril 2024. Ces rencontres offrent des champs de visibilité à la Régie, qui permet d'alimenter les réflexions relatives à l'axe C de la convention d'objectifs « Rapprocher le service de ses usagers » et notamment les objectifs de garantir l'accès au service et un droit à l'eau inconditionnel pour toutes et tous (4.4.2) et de renforcer l'engagement des usagers dans la conduite du service (4.4.3).

Trois membres du Conseil d'administration d'Eau publique du Grand Lyon participent ainsi à ses rencontres aux côtés d'acteurs nationaux et européens en vertu de leurs retours d'expérience sur la mise en place de la Régie. Un débat porte sur la gestion publique et le droit à l'eau avec la participation de Florestan Groult. Un deuxième porte sur la gestion publique et la démocratie avec la participation d'Anne Gresperrin et de Lucien Angeletti.

La Régie voit ainsi un intérêt à s'associer aux messages portés par ces rencontres et, ce faisant, de participer financièrement à l'organisation de celles-ci. Cette participation financière constitue une subvention au sens de l'article 9-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, modifiée par la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

Son montant étant inférieur à 23 000 euros, elle ne nécessite pas la conclusion d'une convention, conformément au décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 précitée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu** les articles L2122-21, R.2221-18 et R.2221-24 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu** l'article 9-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, modifié par la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire,
- Vu** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 susvisée,
- Vu** la délibération 2022-37 du Conseil d'Administration relative à l'approbation et à la signature de la convention d'objectifs

Considérant l'intérêt d'Eau publique du Grand Lyon de s'associer aux messages portés par les rencontres du Mouvement Européen pour l'Eau organisées par Eau Bien Commun - Lyon Métropole

DELIBERE,

- Article 1.** Approuve le versement d'une participation financière d'Eau du Grand Lyon - la Régie à Eau Bien Commun - Lyon Métropole d'un montant de 3.000 € au titre des Rencontres du Mouvement Européen pour l'eau qui ont lieu du 4 au 6 avril 2024 à Lyon.
- Article 2.** La dépense correspondante est prévue au Budget primitif 2024 en section d'exploitation au chapitre 67 Charges exceptionnelles.

*Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Certifié exact et pour extrait conforme, conformément à l'article L2121-23 du Code général des collectivités territoriales,*

La présidente du Conseil d'Administration,



Anne GROSPELLIN

Le secrétaire de séance



Floyd NOVAK

Acte rendu exécutoire après

- transmission au Représentant de l'Etat attestée par le tampon apposé par la Préfecture du Rhône
- publication sur le site eaudugrandlyon.com